



Accusé de viol par une ex

Par **nico64121**, le **25/09/2017** à **21:48**

Bonjours,

Il y a quelques mois, 2.5 pour être précis, j'ai eus une aventure d'un soir avec une fille. La relation n'as malheureusement pas pu aboutir car étant ivre j'avais une panne. Cependant elle c'est faite dans le plus grand des consentements (je t'aime à la fin m'a-t-elle dit, aucune résistance pendant, des sourires mêmes...).

Cependant pensant qu'elle pensait la même chose, je n'ai plus renoué contact avec cette personne pendant 2 mois.

Puis cette dernière ce retrouve dans la même classe que moi (Bac +2) et m'envoie un message en me traitant de tous les nom auquel je ne donne évidemment pas suite à 2 reprises.

Récemment elle vient me voir pour me dire qu'elle a déposé un plainte pour viol à mon égard. Je suis dans l'incompréhension et la panique la plus total, et j'ose même penser qu'elle bleufe.

Pouvais vous m'aider, ais-je mes chances ?

Par **Visiteur**, le **25/09/2017** à **22:05**

Bonjour,

Sans constat médical, sans preuve, sans témoignage. Cette plainte pourrait être classée...

Si vous avez confirmation de cette plainte, prenez vite un avocat pour contre attaquer.

Avez vous des témoins de votre "flirt" ?

Par **nico64121**, le **25/09/2017 à 22:10**

j'ai effectivement un témoin mais qui a simplement lu les messages envoyés avant l'acte, malheureusement il ne réside plus dans la même ville.

Comment avoir confirmation de la plainte sans se faire réveiller à 6h du matin par la police lors d'une perquisition ?

Car même si c'est du bleufe je pense que ça lui fait plaisir de me voire paniquer. Et donc elle ne me diras rien.

Par **SJ4**, le **25/09/2017 à 22:36**

pour contre attaquer en dénonciation calomnieuse, pas en diffamation, voir <http://www.loi1881.fr/denonciation-calomnieuse-diffamation-non-publique>

Par **nico64121**, le **25/09/2017 à 22:41**

merci SJ4, donc si j'ai bien compris son seul témoignage ne peut pas suffire à me faire couler ?

Par **nico64121**, le **25/09/2017 à 22:47**

Donc quelle est la stratégie car je vois la personne demain, dois-je lui demander simplement si la plainte est réel (réponse probablement d'aucune valeur véridique), lui dire que c'est de la dénonciation calomnieuse et qu'elle a aucune chance ? Car elle n'as pas l'aire très compréhensible et elle me met tous ces problèmes sur mon dos (tentatives de suicide, que je soupçonne de mytho).